



Voici les règles établies pour l'ensemble des camps.

Ces règles sont définies en accord avec les ressources humaines et le service finances.

- Les camps n'excéderont pas 4 jours sauf cas exceptionnel
- Les camps seront organisés sur des jours ouvrables entre le lundi et le vendredi (*sauf transport aérien ou ferroviaire imposant un retour ou un départ pendant un weekend*)
- Une partie du budget du camp sera à la charge des résidents selon la fourchette suivante :

Participation financière des Villageois :

Budget prévisionnel par jour et par Villageois

Total du budget divisé par le nombre de jour, divisé par le nombre de villageois

Participation financière du Villageois

Entre 50 et 100 CHF.- /jour	→	50CHF.- par jour à la charge du résident.
Entre 100 et 150 CHF.-/jour	→	75 CHF.- par jour à la charge du résident.
Entre 150 et 200 CHF.-/jour	→	100 CHF.- par jour à la charge du résident.
Au dessus de 200CHF.- le budget sera refusé		